



**POLITIQUE DES DONS
DU
Syndicat de l'enseignement de la
région de Vaudreuil**

1. Objectif de la politique

1.1 Cette politique des dons vient d'une volonté des membres du conseil exécutif du SERV en date du 31 mai 2005 et réitéré le 29 août 2005, de répondre de façon équitable et de procéder à une gestion juste et transparente des donations faites par le syndicat de la région de Vaudreuil au nom de ses membres.

2. Règles de la politique

2.1 Le Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil fera des donations jusqu'à épuisement des sommes provenant des revenus générés par l'EFFICOM (profits des publicités parues dans l'agenda syndical du SERV). Le montant des revenus oscille entre 1 500,00 \$ et 1 800,0 \$ par année.

2.2 Les demandes de dons sont étudiées par le conseil exécutif. Les dons doivent obtenir la majorité du conseil pour être versés.

2.3 Chaque don n'excèdera pas la somme de 100,00 \$ par année pour un même organisme humanitaire ou communautaire.

2.4 Les demandes individuelles et/ou personnelles seront traitées à la pièce par le conseil exécutif.

2.5 Les demandes acheminées une fois que le budget dédié aux dons est écoulé ne seront pas considérées.

2.6 Les sommes restantes à la fin de l'année (mai) seront données au CLSC pour payer des camps de vacances pour les jeunes dans le besoin.